

<p align="center"><b>DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b></p> <p align="center">-----</p> <p align="center"><b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p align="center"><b>EXTRAIT</b></p> <p align="center"><b>DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</b></p> <p align="center"><b>Séance du 13 février 2018</b></p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Présents : 29 Absents : 3 Pouvoirs : 5 Votants : 34 Pour : 34 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p><b>N° CC 21/2018</b></p>	<p>L'an deux mille dix-huit, le <b>13 février</b> à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD.</b></p> <p><b>Date de convocation : 07 février 2018</b></p> <p><b>Présents :</b> Mesdames Carine LAVAL, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Corinne GUISEPPIN, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET.</p> <p>Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Gilles PILLOUX, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Messieurs Thierry DEROBERT donne son pouvoir à Emmanuel GEORGES, Joseph TRAVAIL donne son pouvoir à Estelita LACHENAL, Gilles PASCAL donne son pouvoir à Bernard REVILLON, Michel BOTTERI donne son pouvoir à Corinne GUISEPPIN, Guy PERRET donne son pouvoir à Anne-Marie BAILLEUL.</p> <p><b>Absents :</b> Messieurs Grégoire LAFAVERGES, Bruno PENASA, Pascal COULLOUX.</p> <p>Monsieur André-Gilles CHATAGNAT est désigné secrétaire de séance</p>

**OBJET : ENVIRONNEMENT - Désignation des délégués représentant la CCUR au Syndicat du Haut-Rhône.**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu les statuts du Syndicat du Haut-Rhône (SHR),

Il est procédé à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant représentant la Communauté de Communes Usse et Rhône au sein du Syndicat du Haut-Rhône,

Le Président propose que soient désignés pour représenter la Communauté de Communes Usse et Rhône M. Bernard THIBOUD, délégué titulaire et M. Patrick BLONDET, délégué suppléant.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

**DÉSIGNE** les représentants suivants :

- Titulaire : M. Bernard THIBOUD,
- Suppléant : M. Patrick BLONDET.

Envoyé en préfecture le 21/02/2018

Reçu en préfecture le 21/02/2018

Affiché le

**SLOW**

ID : 074-200070852-20180213-CC\_21\_2018-DE

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour Extrait conforme,  
Le Président,  
Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*